

Procès verbal

Assemblée générale de la SOGÉÉCOM

14 septembre 2010, Vivoir

0. Procédures d'ouverture

0.1 Ouverture de l'assemblée à 12h15.

*Proposée par Mathieu B Girard
Appuyée par Jérôme Brilland
Adoptée à l'unanimité*

0.2 Praesidium

Que Hugo Séguin Bourgeois et Émilie Champoux agissent respectivement comme président et secrétaire d'assemblée.

*Proposée par Mathieu B Girard
Appuyée par Catherine Mailloux
Adoptée à l'unanimité*

0.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Que l'ordre du jour de l'assemblée soit le suivant :

- | | |
|--|---|
| 0. Procédures d'ouverture | 1.4 Conseil d'administration du Collège |
| 0.1 Ouverture | 2. Prévision budgétaire |
| 0.2 Praesidium | 3. Présentation de la campagne annuelle |
| 0.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour | 4. Varia |
| 0.4 Lecture et adoption du procès-verbal | 5. Procédures de clôture |
| 1. Élections annuelle | 5.1 Avis de motion |
| 1.1 SOGÉÉCOM | 5.2 Questions à l'exécutif |
| 1.2 Trait d'Union | 5.3 Varia |
| 1.3 CREM | 5.4 Levée |

*Proposée par Jérôme Brilland
Appuyée par Mathieu B.Girard*

Amendement : Ajouter le point 3 « Formation continue » et décaler les points subséquents vers le bas

*Proposé par Catherine Mailloux
Appuyé par Étienne Simard
Adopté à l'unanimité*

Amendement : Placer le sous-point « 2. Prévision Budgétaire » en point 1 et décaler les autres points de l'ordre du jour en conséquence.

*Proposé par Étienne Simard
Appuyé par Marc-Antoine Tremblay*

Amendement : Ajouter un point 4.1 «Réduction de la bibliothèque»
Proposé Par Steve Booth
Appuyée par Matisse Makwanda

Sur la principale tel qu'amendée :
Adoptée à l'unanimité

0.4 Lecture et adoption du procès-verbal

Que l'on adopte tel quel les procès-verbaux de l'assemblée générale du 16 février 2010 ainsi que de l'assemblée générale spéciale du 30 mars 2010.

Proposée par Mathieu B Girard
Appuyée par Hermane Goulet
Adoptée à l'unanimité

1. Prévision budgétaires

Considérant que le permanent socio-politique travaillera un maximum de 15 heures par semaine au lieu de 25 heures par semaine lors de la prochaine année scolaire;

Considérant que le salaire de l'ancien permanent administratif était supérieur à celui de la nouvelle permanente dû à son ancienneté;

Considérant que l'embauche d'un nouveau permanent à 10 heures par semaine n'affecterait pas la case budgétaire attribuée aux salaires des permanent-e-s de la SOGÉÉCOM;

Qu'un appel d'offre soit émise afin d'engager un-e permanent-e dont les fonctions seront de s'occuper du graphisme, de créer un site de partage du matériel d'information de la SOGÉÉCOM et des autres associations étudiantes et d'aider à la recherche.

Que ce ou cette permanent-e soit engagé-e à raison de 10 heures par semaine au salaire de base de la convention collective.

Proposée par Mathieu B.Girard
Appuyée par Jérôme Brillant

Amendement :

Ajouter «Que ce poste soit d'une durée de un(1) an»

Proposée par Delphine
Appuyée par Mathieu B Girard
Adoptée à l'unanimité

Sur la principale tel Qu'amendé :
Adoptée à l'unanimité

Que l'on adopte les prévisions budgétaires présentées

Proposée par Jérôme Brillant
Appuyée par Catherine Mailloux
Adoptée à l'unanimité

2. Élection annuelles

Que le vote soit secret proposition de vote secret

Proposée par Jérôme Lebel

Appuyée par Pierre-Phillippe Bonnet

Demande de vote:

Adoptée à majorité

2.1.SOGÉÉCOM

Candidature reçues à l'avance :

Déléguée aux affaires internes : Catherine Mailloux

Déléguée aux affaires externes : Delphine Labrecque-Synnott

Délégué à la pédagogie : Julien Longchamp (PQ)

Adjoint à la pédagogie : Félix-Emmanuel Ouellet-Tremblay

Délégué à la mobilisation : Mathieu B.Girard

Déléguée à l'animation culturelle : Alix Genier

Adjointe DAC : Léa Neumark-Gaudet

Adjointe trésorerie : Joannie Bujold-Paquet

Candidature de dernière minute :

Délégué-e à la coordination : Jérôme Brillant

Adjoint-e-s à la coordination:

Adjoint-e-s aux affaires internes : Éloi Bérubé

Adjoint-e-s aux affaires externes : Matisse Makwanda

Adjoint-e à la pédagogie : Karim Ethier

Délégué-e-s à l'information :

Adjoint-e-s à l'information:

Adjoint-e-s à la mobilisation: Simon Julien Lacroix , Élise Plante B.

Adjoint-e a l'animation culturelle :

Déléguée à la trésorerie : Daphnée Champoux

2.2.TDU

Candidature reçues à l'avance :

Rédacteur en Chef : Guillaume Gourde -Pinet

Chef de pupitre, à l'externe : Étienne Cloutier

Chef de pupitre, arts et spectacles : Nour Rached-d'Astous

Chef de pupitre, tribune libre : Jérôme Gosselin-Tapp

Trésorière : Marie-Pier Bertrand

Candidature de dernière minute

Chef de pupitre, à l'interne : D'Artagnan Simard

Responsable des Communications : Ingrid Duval Castro

2.3CREM

Candidature reçues à l'avance

Coordonatrice : Laurence Dimitri

Responsable de la programmation : Marianne Dupont-Gagnon

Secrétaire aux affaires internes : Érik Garrido Mortagua

Candidature de dernière minute :

Secrétaire aux affaires externes : Dartagnan Simard

Secrétaire à l'information et au secrétariat : vacant

2.4C.A du Collège de Maisonneuve

Pré-universitaire : Gabriella Avila

Technique : Nicolas Beauchemin, Ismaël Seck

3. Formation Continue

Que les membres de la Formation Continue, étudiant à temps plein, soient considéré-e-s comme membres de la SOGÉÉCOM et donc qu'ils et elles possèdent les mêmes droits, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale afin qu'ils puissent participer aux votes concernant les avis de motion.

Proposée par Mathieu B.Girard

Appuyée par Jérôme Brilland

Adoptée à L'unanimité

4. Présentation de la campagne annuelle

Que l'on mette sur pied un comité de réflexion sur le cas de la bibliothèque

Proposée par Steve Booth

Appuyée par Nicolas Beauchemin

Amendement:

Que l'on ajoute «et que l'on intègre ce comité au comité de mobilisation »

Proposée par Mathieu B.Girard

Appuyée par Ismaël Seck

Demande de vote:

Adoptée à majorité

Sur la principale :

Adoptée a l'unanimité

5. Varia

6. Procédures de Clôtures

6.1 Avis de motion

1. « Que soit ajouté l'article suivant à la section 4 des Statuts et règlements, décalant les autres articles en conséquence »

«Article 65 : Comité ad hoc pré-Congrès

Dans le cas d'une affiliation à une organisation nationale, la SOGÉÉCOM devra organiser un comité ad hoc avant chacune des réunions de l'instance suprême de ladite organisation, ceci dans le but de déterminer les positions à défendre, les propositions à envoyer et la constitution de la délégation. Ce comité est ouvert à toutes et doit être convoqué par le Conseil exécutif de la SOGEECOM au moins cinq (5) jours ouvrables avant la tenue de-là dite instance. La convocation doit contenir la date, l'heure et le lieu. De plus, elle doit être publicisée. La déléguée aux affaires externes y siège ex officia. Si le travail de ce comité est incomplet, le Conseil exécutif doit veiller à le compléter.» »

Déposé par Émilie Champoux à l'AG du 16 février 2010

Repris par Nicolas Beauchemin

Adoptée à l'unanimité

2. « Que soient apportées les corrections suivantes aux Statuts et règlements :
- À l'article 43 (« Composition ») de la section 2 (« Exécutantes ») du chapitre 4 (« Conseil exécutif »), remplacer « douze » par « quatorze ».
 - Sur la première page de l'annexe G (« Politiques »), remplacer « et la politique d'embauche » par « , la politique d'embauche et la politique d'archivage et des registres ».
 - À l'article 29 (« Projet d'ordre du jour pour Assemblée générale ordinaire ») de la section 3 (« Convocation ») du chapitre 3 (« Assemblée générale »), déplacer le sous-point « Avis de motion » de 2.1. à 0.5. »

Déposé par Émilie Champoux à l'AG du 16 février 2010

Repris par Nicolas Beauchemin

Adoptée à majorité

3. « Qu'à la suite du chapitre 4 des Statuts et règlements s'ajoute le nouveau chapitre suivant, décalant les autres chapitres et articles en conséquence :
- « CHAPITRE 5 - CONSEIL CENTRAL DE COORDINATION DES PROGRAMMES

Article 66 : Mandat

Le Conseil central de coordination des programmes (CCCP, ou Conseil des programmes) est une instance de concertation qui vise à permettre à des membres issus des différents programmes et au Conseil exécutif de la SOGEECOM de se rencontrer, de faire le point, d'organiser des activités et de discuter de sujets pédagogiques.

Article 67 : Composition

Le Conseil des programmes est composé des délégations des membres d'un même programme et du Conseil exécutif de la SOGEECOM. La déléguée à la pédagogie siège ex officia à ce comité.

Article 68 : Délégation

On entend par délégation, un rassemblement démocratiquement constitué d'étudiantes d'un même programme. Chaque déléguée doit fournir une liste de noms d'au moins 1% des étudiantes de son programme et élire une déléguée pour participer au Conseil central de coordination des programmes. Une nouvelle déléguée peut être élue en tout temps.

Article 69 : Pouvoirs et responsabilités

Le Conseil des programmes possède les pouvoirs et responsabilités suivants :

- a) Discuter de sujets pédagogiques;
- b) Élaborer des actions communes.

Article 70 : Fonctionnement

Chaque délégation possède un (1) droit de vote, le Conseil exécutif possède un (1) vote aussi. Le quorum du Conseil des programmes est du 1/3 des délégations existantes et d'au moins un (1) membre du Conseil exécutif de la SOGÉECOM.

La déléguée à la pédagogie est responsable de la convocation et de la rédaction des procès-verbaux du Conseil des programmes. Une demande écrite de la moitié des délégations existantes peut déclencher une réunion du Conseil. Celle-ci doit être convoquée dans les cinq (5) jours ouvrables.

Le CCCP doit se réunir au moins une fois par session. » »
Déposé par Émilie Champoux à l'AG du 16 février 2010

Repris par Nicolas Beauchemin
Adoptée à l'unanimité

4. « Que les organismes suivants ainsi que leur mandat soient retirés de la liste officielle des organismes, à l'annexe D des Statuts et règlements de la SOGÉÉCOM : CAAM, CACM, Revue littéraire, CCM, Club d'échecs. »

Déposé par Émilie Champoux à l'AG du 16 février 2010

Repris par Nicolas Beauchemin

Adoptée à l'unanimité

5. « *Considérant que la charte de la SOGÉÉCOM permet à toute organisation du cégep se ralliant autour d'une cause d'être reconnue comme organisme,*
Que la Cellule souverainiste de Maisonneuve soit reconnue comme organisme et ajoutée à l'annexe D de la charte. Qu'il soit précisé dans son mandat qu'il est exclus que la SOGÉÉCOM donne un budget à la Cellule, qui s'autofinancera. »

Déposé par Maxime Poulin à l'AG du 16 février 2010

Repris par Maxime Poulin

Adoptée à l'unanimité

Dépôt de l'avis de motion annexe A 13hrs 43, par Mathieu B.Girard

6.2 Questions à l'exécutif

6.3 Levée à 14hrs 03

Proposée par Maxime Poulin

Appuyée par Nicolas Beauchemin

Adoptée à l'unanimité

ANNEXE A

1. Formation continue

- Que la première phrase de l'article 17 des Statuts et règlements soit remplacée par la phrase suivante : « Devient membre de la SOGÉÉCOM toute étudiante à temps plein enregistrée comme telle au bureau du registraire du Collège. »

- Que l'article 43 des Statuts et règlements soit intégralement remplacé par le texte suivant :

« Le Conseil exécutif se compose d'au plus neuf déléguées et seize adjointes, élues par l'Assemblée générale comme titulaires de leurs fonctions respectives, telles qu'elles sont définies dans les articles 49 à 57. Il s'agit de la déléguée à la coordination, de la déléguée aux affaires internes, de la déléguée aux affaires externes, de la déléguée à la pédagogie, de la déléguée à l'information, de la déléguée à la mobilisation, de la déléguée à l'animation culturelle, de la déléguée à la trésorerie et de la déléguée à la formation continue. Les adjointes à l'exécutif sont également considérées comme des exécutantes. »

- Qu'après l'article 56 des Statuts et règlements, soit inséré le texte suivant comme article 57 et que les articles suivants (y compris l'article 57 actuel) soient décalés en conséquence :

« Article 57 : La déléguée à la formation continue

Elle :

1) veille à ce que le Conseil exécutif respecte la mission de la SOGÉÉCOM en fonction des droits et intérêts de la population étudiante en formation continue;

2) assure le lien entre les instances, activités et services de l'Association et les étudiantes en formation continue;

3) contribue à l'exécution de tout mandat de la SOGÉÉCOM directement lié à la formation continue;

4) voit au rayonnement de l'Association sur les campus secondaires du Collège;

5) articule les positions adoptées en Assemblée générale quant à la formation continue et réfléchit à de nouvelles orientations possibles à ce sujet. »